

SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Vers le sauvetage des rivières ?

Les cours d'eau frontaliers et transfrontalier vont-ils bénéficier des effets d'un contrat de rivière ?

C'est un peu "L'Arlésienne" frontalière. On en parle depuis une dizaine d'années mais on n'en a pas encore vu un début de réalisation : "Sauver nos rivières" : c'est un discours récurrent de la plupart des élus. Faut-il encore y mettre les moyens financiers alors que beaucoup d'autres priorités obligent à faire des choix pas forcément en faveur de ce qui "peut encore attendre".

C'est pourquoi on est en droit de se montrer sinon sceptique mais au moins prudent et interrogatif à l'annonce faite de la mise en place d'un contrat de rivière, surtout lorsque l'on observe la lenteur avec laquelle se concrétise celui qui a été signé par la vallée de l'Arve.

De quoi s'agit-il ? C'est un accord technique et financier entre un ou plusieurs maîtres d'ouvrage que sont

l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'eau et les usagers, c'est-à-dire les industriels, agriculteurs, fédérations de pêche, associations écologiques, etc. Cet accord, rappelle le bulletin d'information de la Communauté de communes du Genevois (C.D.C.G.), a pour objectif la mise en place d'une gestion globale de la ou des rivières afin d'améliorer la qualité de l'eau, de restaurer et d'entretenir les berges et le lit, de prévenir et de limiter l'impact des crues et de mettre en valeur l'écosystème aquatique.

Le contrat de rivière du Genevois concernerait les cinq cours d'eau franco-genevois que sont l'Aire, la Drize, la Loire, la Vosagne, le Longet et les quatre cours d'eau français : le ruisseau de Couvatannaz, le ruisseau de l'Essert, les ruisseaux de la Brulée et de la Touvière.

Le projet intéresserait quinze des 17 communes de la C.D.C.G. d'où sa prise en compte par celle-ci comme maître d'ouvrage côté français.

Les avantages que la Communauté de communes y trouve sont de plusieurs ordres :

- coordonner toutes les actions de réhabilitation des cours d'eau



Les rivières : un capital précieux à préserver ou à réhabiliter.

franco-genevois ;

- organiser l'assainissement avec le souci d'une recherche des meilleures solutions techniques et financières ;

- coordonner l'utilisation des ressources en eau ;

- assurer l'assainissement au meilleur coût ;

- obtenir des aides financières ;

- permettre une bonne gestion des projets lancés sur le canton.

Le projet, sur le papier, a été signé en 1997 aussi bien pour le volet financier que pour son équivalent côté genevois. Reste maintenant à lancer de véritables actions sur le terrain.

M.C. ■

Le Dauphiné - Vendredi 6 Novembre 98.